



**FILIERE CULTURELLE**

**CONCOURS DE PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT  
ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE  
SESSION 2019**

**Spécialité : MUSIQUE  
Discipline : JAZZ (tous instruments)**

*Le concours de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale, pour la spécialité musique et la discipline jazz (tous instruments), a été organisé par le SIC du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour l'ensemble du territoire national.*

**I - Concours de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale,  
spécialité musique – discipline jazz (tous instruments).**

**A - Calendrier**

<b>Période d'inscription</b>	Du 11 septembre au 25 octobre 2018
<b>Période de retrait des dossiers</b>	Du 11 septembre au 17 octobre 2018
<b>Date limite de retour des dossiers</b>	Le 25 octobre 2018
<b>Date nationale de début d'épreuves</b>	Le 1 <sup>er</sup> février 2019
<b>Epreuve d'admissibilité</b>	Concours interne : les 5, 6, 12 et 13 juin 2019
<b>Réunion de jury d'admissibilité</b>	Le 13 juin 2019
<b>Epreuves d'admission</b>	Externe : les 27, 28 mai et les 4, 5, 6, 12 et 13 juin 2019
	Interne : les 21, 22 et 23 octobre 2019
<b>Epreuve facultative de langue (interne)</b>	22 octobre 2019
<b>Réunion de jury d'admission</b>	Le 23 octobre 2019

## B - Inscriptions

Au total, 170 candidats se sont inscrits à ce concours (72 en externe et 98 en interne), entre le 11 septembre et le 25 octobre 2018.

Sur ces 170 candidats, 132 candidats ont été admis à concourir (53 en externe et 79 en interne). Les 38 candidats restants n'ont pas été admis à concourir et certains ont souhaité annuler leur participation comme suit :

**Concours externe** : 19 candidats n'ont pas été admis à concourir pour les raisons suivantes :

- 13 candidats n'ont pas retourné la décision de la commission d'équivalence ;
- 3 candidats ont reçu une décision défavorable de la commission d'équivalence ;
- 3 candidats ont annulé leur inscription.

Ainsi, **53** candidats ont été admis à concourir au concours externe.

**Concours interne** : 19 candidats n'ont pas été admis à concourir pour les raisons suivantes :

- 1 candidat ne remplissait pas la condition d'ancienneté requise ;
- 7 candidats n'ont pas transmis leur dossier individuel ;
- 3 candidats n'ont pas transmis ni la décision de la commission d'équivalence ni le dossier individuel ;
- 1 candidat n'a pas transmis la décision de la commission d'équivalence ;
- 2 candidats n'ont pas transmis ni l'état détaillé des services publics ni le dossier individuel ;
- 5 candidats ont annulé leur inscription.

Ainsi **79** candidats ont été admis à concourir au concours interne.

Au total, 132 candidats ont été admis à concourir selon la répartition suivante :

Concours externe	Concours interne
53	79

## C - Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 35, répartis de la manière suivante :

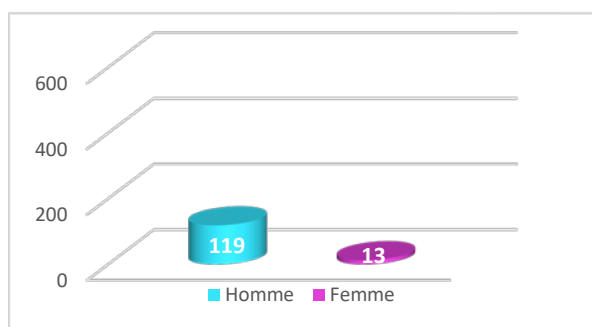
- concours externe : 28 postes,
- concours interne : 7 postes.

## II - Candidats

### A - Origine géographique

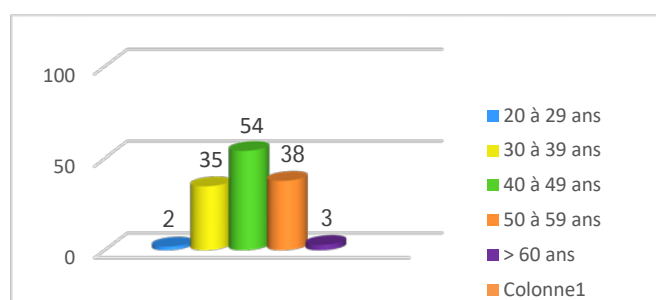
DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR (y compris les sous réserve)	
	Effectifs	Total
Bretagne	1	Soit 6.82 % des convoqués domiciliés dans le Grand Ouest
Pays de la Loire	4	
Normandie	4	
Hors Grand-Ouest (dont 3 dans les DOM TOM)	123	Soit 93.18 % des convoqués domiciliés hors Grand Ouest

## B - Répartition hommes-femmes



90,15 % d'hommes admis à concourir contre 9,85 % de femmes.

## C - Tranches d'âge



L'âge moyen est de 44 ans.

## III – Epreuve d'admissibilité (concours interne)

### A – Déroulement

La phase d'admissibilité du concours interne s'est déroulée les 5, 6, 12 et 13 juin 2019 dans les locaux du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, à Thorigné-Fouillard.

### B - Nature de l'épreuve et analyse des résultats

La note de cadrage de l'épreuve d'admissibilité est en ligne sur le site internet du CDG 35, [www.cdg35.fr](http://www.cdg35.fr), rubrique « Passer un concours ».

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à cette épreuve entraîne l'élimination du candidat.

*Le libellé réglementaire de cette épreuve d'admissibilité est le suivant : « Examen du dossier individuel du candidat, constitué au moment de son inscription. Ce dossier comprend obligatoirement la justification que l'intéressé a suivi la formation spécifique correspondant à l'un des diplômes exigés pour l'accès au concours externe d'assistant spécialisé d'enseignement artistique ou obtenu l'un de ces diplômes, son curriculum vitae et une présentation écrite, de vingt pages dactylographiées au maximum, de son expérience antérieure et de son projet pédagogique. » - Coefficient 2*

### 1 - Résultats de l'épreuve d'admissibilité pour le concours interne

Les résultats de cette épreuve sont les suivants :

Interne				
Nb de dossiers instruits	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
79	11.27	18.00	5.00	0

### C - Candidats admissibles

Après avoir examiné les résultats de l'épreuve d'admissibilité, le jury fixe le seuil d'admissibilité comme suit :

	Concours interne	
Nombre de dossiers instruits	79	
Nombre de postes	7	
Meilleure moyenne / 20	18/20	
Nombre de candidats ayant une moyenne égale ou > à 10 sur 20	51	
Décision du jury	Seuil sur 20	Nombre d'admissibles
	14.25	21

**Soit 21 candidats admissibles**

## IV – Epreuves d'admission

### A – Epreuve unique d'admission du concours externe

L'unique épreuve d'admission du concours **externe** s'est déroulée au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine à Thorigné-Fouillard sur 7 journées :

- les 27 et 28 mai 2019,
- les 4, 5, 6, 12 et 13 juin 2019

Sur les 53 candidats convoqués, 49 étaient présents.

*Le libellé réglementaire de cette épreuve orale est le suivant : « L'entretien avec le jury doit permettre d'apprécier l'expérience professionnelle des candidats et leurs aptitudes à exercer leur profession dans le cadre des missions dévolues à ce cadre d'emplois. »*

*Le concours externe doit permettre au jury d'apprécier les compétences et les qualités du candidat, **après examen du certificat d'aptitude dont il est titulaire, ainsi que des titres et pièces dont il juge utile de faire état**, portant sur la discipline choisie par le candidat au moment de son inscription au concours.*

*Durée : 30 minutes*

*Il n'existe pas de programme réglementaire pour cette épreuve.*

## 1 - Résultats de l'épreuve d'admission pour le concours externe

Les résultats de cette épreuve sont les suivants :

Concours externe				
Nb de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
49	12.97	18	6.00	0

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale d'admission entraîne l'élimination du candidat.

## B – Epreuves d'admission du concours interne

Deux épreuves d'admission :

### 1 – Epreuve pédagogique de mise en place et exécution de l'orchestration

L'épreuve pédagogique d'admission s'est déroulée sur 3 jours : les 21, 22 et 23 octobre 2019, au Conservatoire à Rayonnement Régional de Rennes.

L'intitulé réglementaire de cette épreuve d'admission est le suivant :

« Mise en place et exécution de l'orchestration d'une mélodie pour une formation, donnée au moment de l'épreuve et incluant des moments d'improvisation. La formation instrumentale ne doit pas excéder six intervenants. » - Préparation : 15 minutes, durée de l'épreuve : 30 minutes ; coefficient 4.

Il n'existe pas de programme réglementaire pour cette épreuve.

Sur les 21 candidats admissibles convoqués à cette épreuve, seul un candidat était absent.

Les résultats de cette épreuve sont les suivants :

Concours interne				
Nb de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
20	11.56	19	7.00	0

### 2 – Epreuve d'entretien avec le jury

L'épreuve d'entretien avec le jury s'est déroulée sur 3 jours, du lundi 21 au mercredi 23 octobre 2019 au Conservatoire à Rayonnement Régional de Rennes.

L'intitulé réglementaire de cette épreuve d'admission est le suivant : « Entretien au cours duquel le candidat présente un exposé sur la manière dont il envisage l'exercice des fonctions auxquelles il postule et pendant lequel est appréciée son aptitude à les exercer. » - Durée : 20 minutes ; coefficient 2

Sur les 21 candidats admissibles convoqués à cette épreuve, seul un candidat était absent.

Les résultats de cette épreuve sont les suivants :

Concours interne				
Nb de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
20	13.63	18	9	0

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale entraîne l'élimination du candidat.

### 3 – Epreuve orale facultative de langue vivante (uniquement pour le concours interne)

L'épreuve orale facultative de langue vivante s'est déroulée le 22 octobre 2019 au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine.

L'intitulé réglementaire de cette épreuve d'admission est le suivant : « Une épreuve orale facultative de langue portant sur la traduction, sans dictionnaire, d'un texte anglais, allemand, italien, espagnol, grec, portugais, néerlandais, russe ou arabe moderne, selon le choix du candidat exprimé au moment de l'inscription, et suivie d'une conversation. » - Préparation : 15 minutes, durée de l'épreuve : 15 minutes ; coefficient 1

Seuls sont pris en compte pour l'admission les points au-dessus de la moyenne.

Sur les 21 candidats convoqués, seuls 9 candidats ont passé cette épreuve facultative.

Concours interne				
Nb de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
9	16,67	20	8	0

### C - Candidats admis

Ainsi, le jury après avoir procédé à la notation des épreuves d'admission, à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et étudié les possibilités de transfert de postes, a décidé de retenir les seuils d'admission suivants.

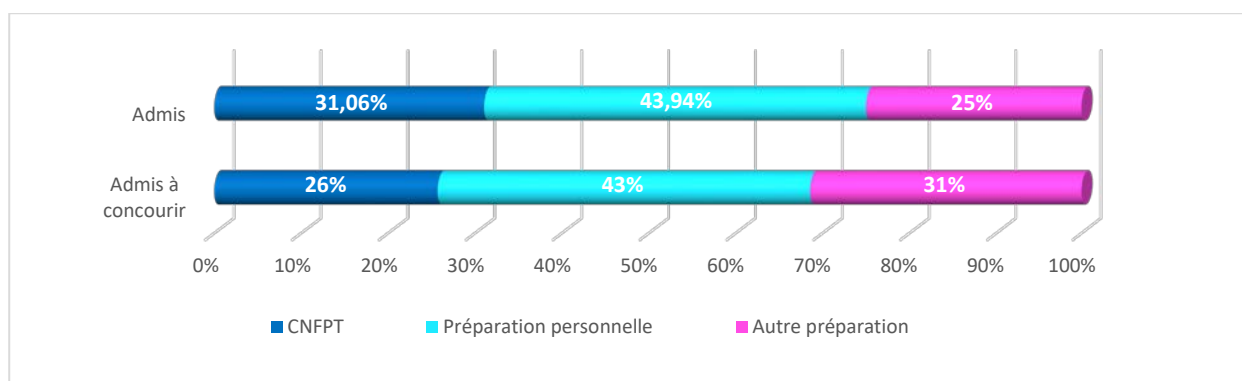
	Concours externe		Concours interne	
Nombre de présents	49		20	
Nombre de postes	28		7	
Meilleure moyenne / 20	18		18,13	
Nombre de candidats ayant une moyenne égale ou > à 10 sur 20	42		20	
Décision du jury	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis
	13,25	28	13,63	7

**Soit 35 candidats admis**

### D - Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis

En ce qui concerne la préparation à ce concours, parmi les 35 candidats admis (28 au concours externe et 7 au concours interne). Cf. tableaux détaillés ci-dessous :

- 15 candidats ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves : 42,86 %,
- 9 candidats ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNFPT : 25,71 %,
- 11 candidats n'ont rien précisé quant à leur préparation : 31,43 %.



Les 35 candidats admis ont déclaré détenir un diplôme pour :

- 40 % de niveau I (bac + 5), soit 14 candidats ;
- 28,57 % de niveau II (bac + 3 à bac + 4), soit 10 candidats ;
- 8,58 % de niveau III (bac + 2), soit 3 candidats ;
- 5,71 % de niveau IV (bac), soit 2 candidats ;
- 5,71 % autre niveau, soit 2 candidats ; (rep red)
- 11,43 % diplômes non renseignés, soit 4 candidats.

Tableau comparatif par voie de concours concernant le niveau de diplôme et de préparation des candidats :

	Niveau de diplôme	EXTERNE		INTERNE	
		Candidats admis à concourir	Candidats admis	Candidats admis à concourir	Candidats admis
	Niveau 1 : Bac+5	19	13	9	1
	Niveau 2 : Bac+3 & 4	17	7	40	3
	Niveau 3 : Bac +2	3	2	18	1
	Niveau 4 : Bac	2	1	4	1
	3 enfants	6	3	/	/
	REP RED	5	2	/	/
	Non renseigné	1	0	2	0
	<b>Total</b>	<b>53</b>	<b>28</b>	<b>79</b>	<b>7</b>
	<b>Préparation au concours</b>				
	CNFPT	14	8	27	1
	Préparation personnelle	23	11	35	4
	Autre	16	9	17	2
	<b>Total</b>	<b>53</b>	<b>28</b>	<b>79</b>	<b>7</b>

Le jury souhaite attirer l'attention des candidats que ce concours est sélectif : le jury doit vérifier notamment et impérativement que les candidats internes, outre leur fibre artistique et qualités techniques instrumentales avérées, possèdent les outils pédagogiques nécessaires, permettant la prise en main de classes d'élèves de 3<sup>ème</sup> cycle sur une année et plus d'enseignements, la seule expérience professionnelle publique temporelle ne supputant pas la réussite à ce concours.

De façon générale, les candidats doivent se projeter sur les futures missions d'un PEA, le jury vérifiant cette capacité à remplir les futures missions du cadre d'emplois. Le candidat pédagogue et artiste est aussi fonctionnaire territorial et se doit de connaître son contexte professionnel et l'environnement dans lequel il évolue.

Fait à Thorigné-Fouillard, le 23 octobre 2019

La Présidente du jury  
Françoise DESPRES